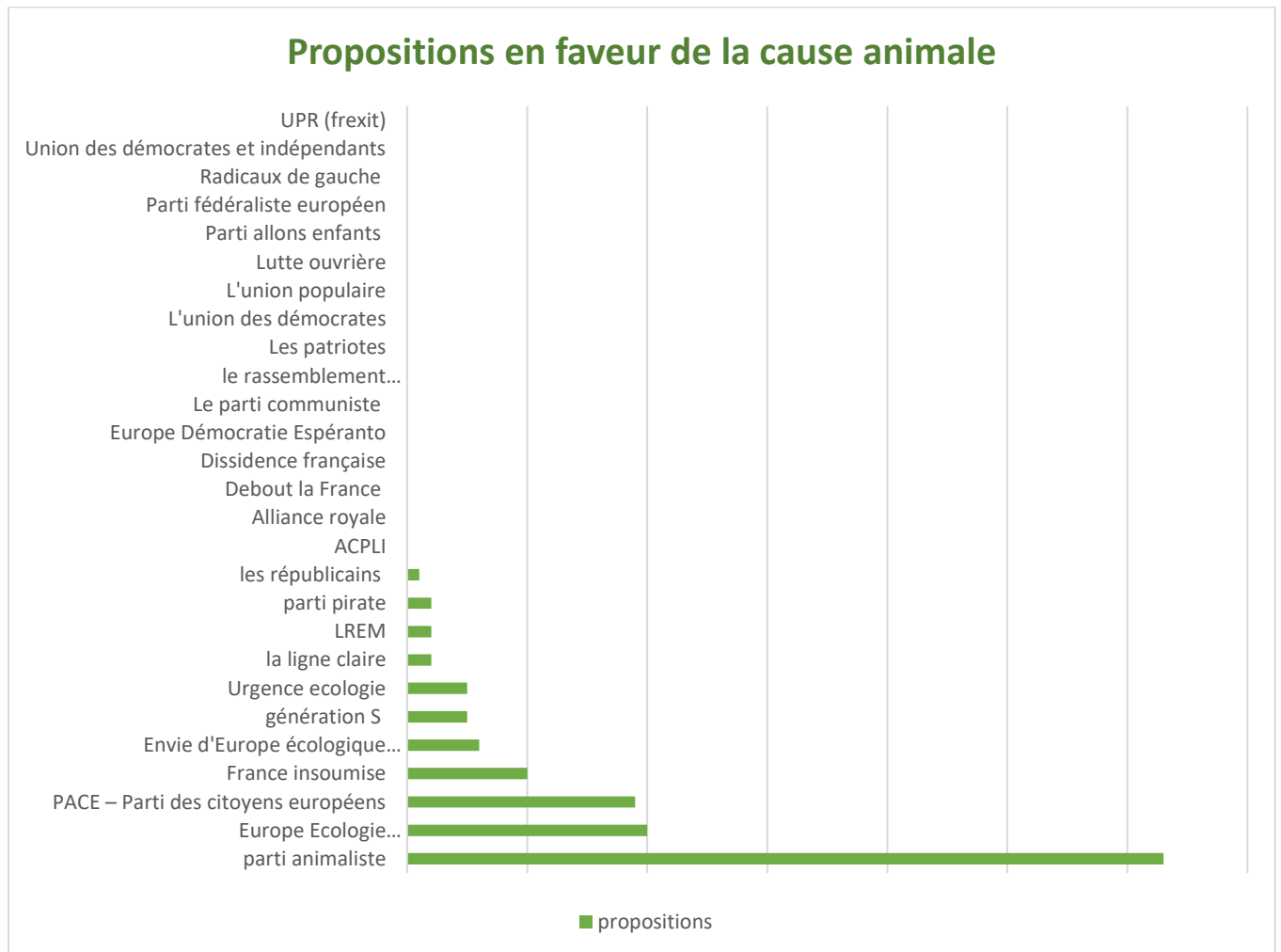


LA CAUSE ANIMALE DANS LES ELECTIONS EUROPEENNES 2019

Les Européennes, c'est pour bientôt. Mais quels sont les engagements de nos politiques pour la cause animale ?

Nous vous proposons un tableau Excel synthétisant les propositions (figurant au programme officiel) pour la cause animale trop souvent absente de nombreux programmes.



Source : uniquement les programmes des sites officiels des partis

Plusieurs sites font un travail régulier de suivi des actions politiques notamment :

<https://www.politique-animaux.fr>

Le site de L214 rend compte de l'action des politiques sur la condition des animaux. Il permet notamment de connaître l'orientation des personnalités politiques en matière animale par un système de notation, et même féliciter en direct les personnalités qui prennent des mesures en faveur de la cause animale.

<https://www.animalpolitique.com>

Le Collectif "AnimalPolitique", composé de 26 organisations de protection animale rassemblées au sein d'un même collectif pour mettre la question animale au cœur des préoccupations politiques.

Mesures proposées :

	En matière de droit animal / d'institutions	En matière de protection animale et sensibilisation	En matière d'animaux sauvage	En matière d'élevage / abattage / expériences	En matière de pêche
<u>Parti animaliste</u>	<p>- Adosser à la Constitution française une Charte de la Protection animale reconnaissant le caractère d'êtres sensibles des animaux, leurs intérêts inhérents à cette qualité, et les responsabilités qu'ont l'Etat et les citoyens à leur égard et en faire ainsi une valeur fondamentale de notre Etat de droit.</p>	<p>- Réintégrer et développer dans les programmes scolaires l'enseignement du respect des animaux, ainsi qu'une initiation à l'éthologie.</p> <p>- Interdire le prosélytisme des loisirs générateurs de souffrance animale dans les établissements scolaires (chasse, corrida, pêche).</p>	<p>- Interdire l'importation d'animaux sauvages capturés et la reproduction en captivité d'animaux à des fins d'exhibition.</p> <p>- Organiser la reconversion des zoos, parcs zoologiques, delphinariums, plages avec enclos à dauphins, aquariums... en réserves, sanctuaires et refuges qui auront pour première tâche de préparer la réhabilitation des animaux qui y sont captifs (en Europe ou au-delà) puis d'accueillir les animaux sauvages en détresse afin d'aider à leur retour à la liberté.</p>	<p>- Créer une Direction de la Protection des animaux d'élevage au ministère de la Protection animale.</p> <p>- Accorder un droit de visite inopinée des élevages et des abattoirs aux associations de protection animale visées à l'article 2-13 du Code de procédure pénale.</p> <p>- Interdire les mutilations (époinçage du bec, castration à vif, amputation de la queue, écornage...) pratiquées en élevage.</p> <p>- Abolir la pratique du gavage et abroger l'article L 654-27-1 du Code rural et de la pêche maritime. Interdire l'importation de produits issus de l'alimentation forcée d'animaux.</p> <p>- Interdire la production, l'importation et le commerce de la fourrure et la dépilation à vif.</p> <p>- Interdire le broyage des poussins et des</p>	<p>- Programmer l'arrêt du chalutage de fond, des palangres, des filets dérivants et des dispositifs de concentration de poissons par onde (DCP).</p> <p>- Développer des méthodes d'insensibilisation et de mise à mort des poissons sur les navires ou sur les lieux de débarquement.</p> <p>- Interdire l'utilisation d'appâts vivants.</p> <p>- Arrêter immédiatement la pêche des requins-tigres et des requins-bouledogues.</p> <p>Renforcement de la protection des plages destinées au surf, éducation des usagers de loisirs des espaces maritimes.</p> <p>- Encadrer le transport et la mise à mort des crustacés et céphalopodes.</p>
	<p>- Créer un ministère de la Protection animale, avec une direction consacrée à la protection des animaux aquatiques, afin de sortir la protection animale du ministère de l'Agriculture et de mettre fin au conflit d'intérêts qui lui est consubstantiel.</p>	<p>- Interdire toute dissection d'animaux (vertébrés et invertébrés) dans les enseignements primaires et secondaires.</p> <p>- Intégrer un module de droit animal dans la formation des professionnels de la justice (Facultés de droit, CRFPA, ENM).</p>	<p>- Créer une Direction de la Préservation de la faune sauvage au ministère de la Protection animale.</p> <p>- Confier la mission d'évaluer l'état de conservation des espèces au Muséum National d'Histoire Naturelle, et non à l'ONCFS.</p> <p>- Réhabiliter les animaux classés "susceptibles d'occasionner des dégâts" (ex-"nuisibles").</p> <p>- Interdire les pièges tuants, par définition non sélectifs.</p> <p>- Développer la recherche sur les méthodes non invasives de contrôle des populations animales.</p> <p>- Protéger toutes les espèces dont le statut de conservation est défavorable en interdisant la chasse.</p> <p>- Interdire la chasse des mammifères pendant leurs périodes de reproduction ou de</p>	<p>- Limiter la durée totale du transport des animaux vivants (8 heures pour les mammifères, 4 heures pour les oiseaux).</p> <p>- Interdire les exportations d'animaux vivants de l'UE vers les pays tiers.</p> <p>- Interdire toute possibilité d'abattre un animal sans insensibilisation préalable.</p> <p>- Interdire le gazage au CO2, utilisé notamment pour l'abattage des cochons.</p> <p>- Installer des caméras de contrôle dans les abattoirs sur les postes de déchargement, d'attente, d'amenée et d'abattage des animaux, avec contrôle par une autorité indépendante et transparente, constituée à parité d'inspecteurs vétérinaires et de membres désignés par des associations de protection animale visées à l'article 2-13 du Code</p>	<p>- Créer de nouveaux sanctuaires marins. Renforcer la protection des existants. La France ayant le deuxième domaine maritime au monde, elle doit ambitionner d'avoir le premier domaine maritime protégé au monde.</p> <p>- Instaurer un plan de lutte ambitieux contre les déchets maritimes : sensibilisation, prévention, nettoyage des littoraux...</p> <p>- Renforcer la protection des aires maritimes contre le braconnage et les pratiques illégales de pêche.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un Code de la Protection animale regroupant l'ensemble des dispositions protégeant les animaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former toute personne amenée à travailler au contact d'animaux à des bases d'éthologie et d'éthique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Abolir la chasse à courre, la vénerie sous terre et la chasse en enclos. - Interdire les chasses traditionnelles entraînant de longues agonies (gluaux, tendelles, tenderies, lèques, lacs, matoles, etc). - Interdire la chasse à tir à des fins de loisir. - Interdire les lâchers et bannir les élevages qui en fournissent les animaux. - Interdire l'agrainage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer un moratoire sur les élevages en cage (interdire l'installation de nouveaux élevages en cage ainsi que l'extension des existants), et interdiction totale sous 10 ans. - Instaurer un moratoire sur les élevages en bâtiment sans accès à un libre parcours (interdire l'installation de nouveaux élevages sans accès à l'extérieur ainsi que l'extension des existants), et interdiction totale sous 10 ans. - Conditionner toute installation d'exploitation à l'aménagement d'un accès à un libre parcours pour les animaux, avec bassin pour les espèces semi-aquatiques comme les canards. - Former davantage les professionnels de l'élevage, les vétérinaires et les personnels des services de contrôle sur les besoins 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la recherche et le développement de la production, de la récolte et de la commercialisation des algues, aliment du futur. - Faciliter et accompagner l'installation d'algoculteurs.
--	---	--	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> - Créer un statut juridique à part entière pour les animaux terrestres et aquatiques avec des règles propres à chaque catégorie (compagnie, dits de rente, sauvages). - Attribuer une personnalité juridique aux grands singes (chimpanzés, gorilles, bonobos, orangs-outans...) leur conférant des droits fondamentaux. - Transférer les chevaux de la catégorie d'animal de rente à celle d'animal de compagnie. - Étendre aux animaux sauvages le champ d'application des infractions commises à l'encontre des animaux. - Promouvoir l'instauration au niveau européen d'une législation protégeant les poissons lors de leur élevage ou de leur capture ainsi que de leur mise à mort, en cohérence avec la 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques avec les animaux de compagnie (école, portail public, campagnes publiques...). - Faciliter l'admission des animaux de compagnie dans les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ou dans les foyers d'hébergements d'urgence et les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). - Renforcer le rôle des associations de protection animale visées à l'article 2-13 du Code de procédure pénale dans le contrôle du respect des animaux de compagnie (familles, malvoyants...) ou des animaux de travail (sécurité, pompiers...). - Inciter les municipalités à mettre en place des espaces de vie pour les 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les écoducs et les corridors écologiques, de manière à réduire les conflits entre la faune sauvage et les intérêts humains. - Intégrer à la Trame verte et bleue des territoires réensauvagés, notamment parmi les territoires qui ne sont plus habités ou dont l'exploitation agricole n'est plus rentable. - Encadrer strictement les pratiques écotouristiques (safari-photos, nages avec les dauphins, etc) de façon à limiter au maximum les incidences négatives sur les animaux dans leur environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les collectivités locales à intégrer le « bien-être animal » parmi leurs critères d'attribution des marchés publics en matière de cantines scolaires et de restauration collective. - Abroger le décret « restauration collective » et l'arrêté du 29 septembre 2011 qui impose des produits d'origine animale à chaque repas. - Former les professionnels de la santé sur l'équilibre nutritionnel d'une alimentation végétale adaptée aux différents âges et activités de la vie (grossesse, croissance, seniors, sportifs...). - Former davantage les professionnels de la restauration et du tourisme à la gastronomie végétale et à notre patrimoine culinaire végétal. - Mettre en place un 	<ul style="list-style-type: none"> - Transcrire en des mesures contraignantes les recommandations européennes en matière de protection des poissons dans les élevages (en matière de détention, transport, manipulation, abattage...). - Favoriser la recherche et la mise en place de méthodes d'insensibilisation et de mise à mort des poissons dans les élevages. - Moratoire sur les élevages piscicoles (interdire l'installation de nouveaux élevages piscicoles ainsi que l'extension des existants). - Interdire les pratiques qui consistent à priver d'alimentation les animaux pour des périodes longues quelle qu'en soit la raison (améliorer le goût, améliorer la qualité des oeufs chez les poissons reproducteurs, etc).
--	--	--	---	--

		<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer l'enseignement de l'éthologie et l'éducation au respect des animaux aux missions des fermes pédagogiques. - Interdire aux fermes pédagogiques de vendre ou de tuer les animaux qui y vivent, en dehors de l'euthanasie à des fins de soulagement de l'animal. 		<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir au niveau européen une révision des procédures de validation des nouvelles méthodes non animales afin que davantage de nouvelles méthodes puissent être validées dans un délai et pour un coût raisonnables. Pour ce faire promouvoir la création dans l'UE de laboratoires dédiés à la pré-validation des méthodes. - Promouvoir la création d'une banque européenne de données sur les méthodes substitutives à l'expérimentation animale. - Introduire dans le règlement REACH (CE) n°1907/2006 une obligation d'utiliser des méthodes non animales validées pour tester la non-toxicité des substances chimiques. 	
<ul style="list-style-type: none"> - Créer une autorité administrative indépendante ayant un droit de visite inopinée dans les élevages et abattoirs, investie de pouvoir d'investigation concernant les infractions à l'encontre des animaux et pouvant être saisie par les associations de protection animale visées à l'article 2-13 du Code de procédure pénale de faits susceptibles de relever d'infractions aux animaux. - Créer dans chaque département des unités de police attachées à la protection animale. - Créer des parquets spécialisés pour les infractions commises à l'encontre des animaux. - Fixer dans le Code de procédure pénale un délai limite à partir duquel les Procureurs sont tenus de transmettre le dossier pénal aux auteurs d'une 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les moyens alloués à la lutte contre le trafic d'animaux. - Rendre obligatoire l'identification, la vaccination et assurer la traçabilité de tout animal de compagnie. - Interdire de tirer un profit financier de la cession d'animaux de compagnie. - Interdire la vente d'"aquariums-boules" pour poissons rouges et plus généralement de tout aquarium de petite taille (volume minimum de 40 litres). - Encadrer l'élevage, le transport et l'acquisition des poissons d'ornement <ul style="list-style-type: none"> - Interdire la mise à mort des chevaux en dehors de l'euthanasie à des fins de soulagement de l'animal. Interdire la production, l'importation et le commerce de viande de cheval. - Créer un fonds de retraite pour tous les chevaux domestiques, 	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer les mercredis et les dimanches sans chasse. - Instaurer un périmètre de sécurité de 200 mètres autour des habitations et des enclos abritant des animaux. - Instauration d'un taux d'alcoolémie maximal de 0,2g/litre de sang lors de la pratique de la chasse. - Obligation d'obtention d'un certificat médical annuel de capacité à la chasse délivré par un médecin agréé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une agence nationale des méthodes non animales : Soutenir l'innovation et le développement des méthodes substitutives à l'expérimentation animale, en initiant des appels à projets – particulièrement dans les domaines orphelins – et en utilisant des dispositifs européens comme "Horizon 2020". - Développer la recherche translationnelle qui permet de passer du stade de la découverte scientifique au développement d'un produit ou d'une méthode alternative « de routine ». - Accompagner les laboratoires de recherche dans leur transition matérielle et méthodologique vers les méthodes expérimentales n'utilisant pas d'animaux. - Respecter l'obligation de publier les résumés non 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre fin aux pratiques cruelles : concours de pêche, pêche au vif, pêche à la gaffe, hameçon à ardillon, etc. 	

		<ul style="list-style-type: none"> - Abolir la corrida et les combats de coqs par la suppression de l'alinéa 7 de l'article 521-1 du Code pénal et des alinéas 3 des articles R 654-1 et R 655-1 du Code pénal. - Interdire la détention d'animaux dans les cirques, à l'instar de nombreux autres pays. - Prendre en charge au sein de sanctuaires et refuges les animaux retirés aux cirques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser une politique européenne visant à mettre un terme définitif à la chasse des globicéphales aux Îles Féroé (Danemark). - Intégrer dans nos relations diplomatiques avec le Japon l'exigence de l'abandon de la chasse aux baleines. - Intégrer dans nos relations diplomatiques avec le Japon l'exigence de l'abandon de la chasse aux dauphins (baie de Taiji). - Interdire toute importation de trophée de chasse d'animaux exotiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place les conditions à la reconversion des chercheurs par la formation continue sur les méthodes non animales (élaboration de modules de formation avec l'agence nationale de la recherche, incitation à la reconversion par la valorisation indiciaire pour les chercheurs du secteur public, par le soutien aux publications, etc) et construire des modules de formation spécifiquement dédiés aux experts participant aux instances nationales (ou européennes). - Créer des formations diplômantes pluridisciplinaires axées sur les méthodes non animales pour les étudiants se destinant à la recherche (biologie, médecine, pharmacologie-toxicologie...). - Interdire les 	
		<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer l'enseignement de l'éthologie et l'éducation au respect des animaux aux missions des fermes pédagogiques. - Interdire aux fermes pédagogiques de vendre ou de tuer les animaux qui y vivent, en dehors de l'euthanasie à des fins de soulagement de l'animal. 		<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir au niveau européen une révision des procédures de validation des nouvelles méthodes non animales afin que davantage de nouvelles méthodes puissent être validées dans un délai et pour un coût raisonnables. Pour ce faire promouvoir la création dans l'UE de laboratoires dédiés à la pré-validation des méthodes. - Promouvoir la création d'une banque européenne de données sur les méthodes substitutives à l'expérimentation animale. - Introduire dans le règlement REACH (CE) n°1907/2006 une obligation d'utiliser des méthodes non animales validées pour tester la non-toxicité des substances chimiques. 	

				<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des contrôles réguliers et inopinés donnant lieu à des sanctions effectives et dissuasives lors d'expériences illicites (conformément à l'article 60 de la directive européenne). - Accorder un droit de visite inopinée des élevages et des animaleries de laboratoires aux associations de protection animale visées à l'article 2-13 du Code de procédure pénale. - Bannir la capture et l'importation d'animaux sauvages à destination des - Instaurer un moratoire sur les élevages d'animaux à destination des laboratoires (interdire l'installation de nouveaux élevages ainsi que l'extension des existants). 	
<u>Les verts</u>	- D'étendre le statut juridique de l'animal à la faune sauvage.	- De renforcer la lutte contre les abandons des animaux de compagnie en améliorant les contrôles de l'identification de ces animaux et en développant des incitations à la stérilisation des chiens et des chats, avant d'appliquer, dans un délai de 3 à 5 ans, une taxe aux détenteurs d'animaux non stérilisés	- De faire évoluer notre rapport à la faune sauvage afin de mettre un terme aux usages fondés sur la violence. Cela passe par un encadrement strict de la chasse et l'abolition des pratiques les plus cruelles (déterrage, piégeage), ainsi que le développement d'espaces apaisés permettant de tester de nouveaux rapports avec a faune sauvage.	- De créer une commission d'enquête sur les conditions d'élevage et d'abattage des volailles et des lapins.	
	- De créer une brigade nationale pour la protection animale. Leur rôle sera d'enquêter et de sanctionner toute infraction quels que soient le lieu et les conditions dans lesquelles des animaux (domestiques, d'élevage ou sauvages) sont détenus, transportés et/ou utilisés.	(dont le produit alimentera un fonds d'aide à la stérilisation et		- D'engager le pays dans la transition alimentaire vers une alimentation durable, respectueuse de l'environnement, de l'humain et de l'animal. Cela passe par une incitation à réduire la consommation de produits d'origine animale au profit des produits d'origine végétale, via l'information, la formation et la pédagogie.	
	- De créer un secrétariat d'État à la condition animale. Son rôle sera de mettre en place une politique intersectorielle afin de faire disparaître les pratiques violentes et cruelles à l'égard des animaux.			- D'instaurer le dimanche sans chasse.	

La France
insoumise

		<ul style="list-style-type: none"> - Faire adopter une charte européenne des droits des animaux et lutter contre la maltraitance des animaux : interdiction des élevages en batterie, limitation du nombre d'animaux par exploitation pour empêcher les fermes des 1 000 vaches par exemple, interdiction des sévices sur animaux vivants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter un plan de sauvegarde pour la biodiversité en Europe intégrant la protection des abeilles et oiseaux, la gestion durable des forêts et la préservation des forêts primaires, comme meilleure manière de stocker le carbone dans les sols, ainsi que les trésors de biodiversité notamment dans les outre-mer pour enrayer la nouvelle vague d'extinction des espèces 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la proposition du Parlement européen visant à interdire mondialement l'expérimentation animale dans les cosmétiques. - Protéger les animaux utilisés à des fins scientifiques : étudier sur du matériel humain (culture de cellules, tissus humains, organes sur puces, etc) ou des données humaines (banques de données, épidémiologie, etc), ne pas nuire (ne pas utiliser des animaux en bonne santé afin de les rendre malades), rendre obligatoire l'utilisation de méthodes substitutives déjà validées, interdire toutes expériences sur les singes, les chiens et les chats... 	<ul style="list-style-type: none"> - Interdire les financements de la pêche au chalut et de toutes les pêches qui ravagent les océans. Engager la reconversion vers la production d'algues à destination de l'alimentation humaine, excellente source de protéines, écologiquement durable. - combattre la surpêche, la pêche illégale et les méthodes destructrices, accompagner les pêcheurs artisanaux dans le renouvellement de leur flotte pour des raisons écologiques et de sécurité.
	<ul style="list-style-type: none"> - De faire respecter les directives européennes sur la biodiversité et de faire cesser tout acte de chasse sur les animaux protégés. 	<ul style="list-style-type: none"> - D'éduquer dès l'enfance au respect des animaux dans les écoles primaires, puis de poursuivre à tous les niveaux scolaires et de ne pas confier d'interventions en milieu scolaire aux associations de chasse. 	<ul style="list-style-type: none"> - D'interdire les spectacles avec des animaux sauvages, y compris les combats impliquant des animaux (corridas, combats de coq...) et toute détention ne respectant pas leur condition de vie naturelle (mammifères marins, notamment). 	<ul style="list-style-type: none"> - De mettre en œuvre les 65 mesures préconisées par la commission d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français. 	
	<ul style="list-style-type: none"> - De constituer un code animal. Son objectif sera de regrouper dans un même corpus juridique l'ensemble de la réglementation applicable aux animaux (dispositions pénales, civiles, sociales, etc.) et d'encadrer les conditions dans lesquelles les animaux pourront être utilisés dans les activités économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - De soutenir des dispensaires pour animaux dans un but d'intérêt social et sanitaire : leurs missions seraient de fournir des soins aux animaux ou d'effectuer des stérilisations, à un coût indexé sur les revenus des propriétaires. 		<ul style="list-style-type: none"> - De créer un groupe de travail sur l'ensemble du secteur de la viande pour étudier l'aspect économique de cette filière (rentabilité, coût social, environnemental, subventions, etc.). 	

	- De créer une agence nationale des méthodes alternatives. Sa vocation sera d'accompagner la transition de la recherche expérimentale vers des procédures n'utilisant pas d'animaux.			- De promouvoir et de subventionner la transition de l'élevage industriel vers celui en plein air.	
	- De créer un comité d'éthique national sur la condition animale. Sa mission sera d'établir et de publier le bilan annuel des infractions au bien-être animal (alertes, plaintes et sanctions effectives).			- D'améliorer l'information auprès des consommateurs sur l'origine de la production de leur alimentation, en termes d'impact environnemental et de bien-être animal, via la mise en place d'un étiquetage approprié ;	
		- Interdire les transports d'animaux vivants sur de longues distances entre États-Membres comme vers l'Union ainsi que la production et la vente de fourrures.		- Réduire fortement la part de l'alimentation carnée notamment en favorisant des subventions de la PAC pour les cultures végétales à destination de l'alimentation humaine. - Garantir des prix rémunérateurs aux paysans : promouvoir les circuits courts, encadrer les marges des transformateurs et distributeurs, empêcher le dumping qui tire les prix et les revenus vers le bas. - Rompre avec le droit de la concurrence actuel pour pouvoir imposer 100% d'alimentation bio, locale et en proposant des repas végétariens, dans la restauration scolaire	
				- Pour atteindre une consommation de viande à un niveau écologiquement soutenable, revoir les aides agricoles de façon à rémunérer l'engagement de l'éleveur en faveur du bien-être animal et du rôle paysager et environnemental du cheptel, sans perte de revenu.	
				- Fermer les fermes usines et passer de l'élevage intensif et industriel à une agriculture biologique et paysanne prenant en compte la condition animale et les protéines dans leur diversité.	

Génération-s					
	<p>- Décider d'un plan d'urgence absolue pour sauvegarder la biodiversité et le bien-être animal par la création d'une Cour Européenne de l'Environnement</p> <p>- Faire reconnaître le crime d'écocide</p>	<p>Dans le cadre du NEW DEAL POUR L'EUROPE : Normes de Bien-Être Animal</p> <p>Nous harmoniserons les lois de protection animale au sein d'une nouvelle Norme de Bien-Être Animal. Cette norme ciblera des pratiques telles que la reproduction sélective, le gavage, l'enfermement des truies dans des cages et le transport d'animaux vivants. Nous renforcerons la réglementation sur les animaux utilisés par l'industrie, la recherche et l'éducation et nous encouragerons leur substitution par des méthodes alternatives telles que la culture cellulaire in vitro et l'utilisation de biopuces.</p>		<p>- Créer un « bouclier bio » pour sauver l'alimentation et les agriculteurs : qui financera intégralement les coûts du passage à l'agriculture biologique pour les agriculteurs. Cette nouvelle politique agricole commune sera financée par la taxation des importations hors UE de produits alimentaires non biologique.</p>	<p>Dans le cadre du NEW DEAL POUR L'EUROPE : Transition Bleue en Europe</p> <p>Nous devons respecter nos océans et nous éloigner du modèle menaçant qui les traite comme les poubelles de la planète. Le Printemps Européen propose une Transition Bleue en Europe pour la Stratégie Marine et la directive-cadre sur l'eau. Nous instaurerons une législation restreignant la pêche à des niveaux soutenable, en fixant ses limites au-dessous du Rendement Maximal Equilibré et en investissant une part plus importante du budget européen dans la pêche artisanale durable. Nous élargirons radicalement les zones marines protégées autour de l'Europe pour protéger les écosystèmes marins. Nous mettrons en œuvre</p>

Les républicains					
				<p>- PROPOSITION 49</p> <p>Adopter une politique européenne d'incitation à la consommation de produits agricoles et de pêche locaux, notamment dans les cantines scolaires, favorisant les circuits courts et l'approvisionnement local. Cela est à la fois bénéfique pour l'environnement et pour nos agriculteurs. Il est absurde d'importer des produits agricoles qui proviennent de l'autre bout du monde.</p>	

PACE – Parti des citoyens européens

Proposition 58 - RENFORCER LES COMPÉTENCES DU PARQUET EUROPÉEN :
Le parquet européen verra le jour en 2020 pour protéger les intérêts financiers de l'UE. Il faut rendre le parquet compétent notamment en matière d'animaux.

Proposition 78 -
Proposer au Conseil de l'Europe la rédaction et la signature d'une convention européenne de sauvegarde des droits des animaux.

Proposition 100 -
Fonder une République fédérale et citoyenne, la République européenne, fondée sur le respect de la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne et sur les valeurs de l'article 2 du traité sur l'Union européenne (TUE)5, auxquelles s'ajoutent la protection du bien-être animal et de la nature.

Proposition 103 - Créer un nouveau pôle institutionnel en Europe orientale, sur la triple frontière Pologne/Tchéquie/Slovaquie : dont la création de l'Agence du bien être animal. Proposition 104 - **ADOPTER UN PLAN AMBITIEUX DE PROTECTION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL**
Nous inscrirons dans la constitution de la République européenne l'objectif de bien-être animal, la reconnaissance de la sensibilité des animaux et la responsabilité de l'Etat fédéral, des Etats fédérés, des territoires et des citoyen(ne)s.
INSTITUTIONS
Un ministère fédéral sera chargé de la protection animale. Il aura pour mission de faire évoluer la législation.

Proposition 104 (suite) -
Une Agence européenne du bien-être animal (ABEA) lui sera rattachée. Elle veillera à la mise en oeuvre de la législation européenne, notamment au moyen d'un corps d'inspecteurs.
MISE EN OEUVRE DE LA LEGISLATION Les infractions au bien-être animal seront catégorisées en contravention, délit ou crime. Le juge de droit commun sera le juge national. Les associations de protection animale reconnues d'intérêt général pourront se constituer partie civile pour l'ensemble des

76 DÉFINIR LES GRANDS OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LA RÉPUBLIQUE EUROPÉENNE

: la protection de la biodiversité végétale et animale (lutte contre le braconnage des espèces protégées partout dans le monde)

Proposition 104 (suite) - ANIMAUX DE COMPAGNIE :

Obligation d'enregistrer (identification, vaccination et traçabilité) tout animal de compagnie figurant dans une liste à déterminer (chiens, chats, autres).
L'enregistrement des animaux hors liste sera facultatif. Les personnes dont il est avéré qu'elles maltraitent un animal s'en verront retirer la garde et seront présentées au juge qui pourra prononcer une interdiction temporaire ou définitive d'adoption d'un animal. Interdiction de tirer un profit financier de la cession d'animaux de compagnie pour les particuliers.

Proposition 104 (suite) : RESTAURATION COLLECTIVE :

Dans toute cantine publique ou restaurant collectif public : obligation de proposer un menu végétarien alternatif et interdiction de servir de la viande produite de façon industrielle.

Proposition 104 (suite) - CIRQUES ET ZOOS

Interdiction d'utiliser des animaux dans les cirques et prise en charge des animaux mis à la retraite comme suite à cette disposition. Organisation d'un débat citoyen et scientifique sur l'existence et le rôle des zoos et assimilés pour définir une série de normes minimales.

Proposition 104 (suite) - RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

Création d'une branche au sein de l'ABEA pour les méthodes de recherche non animale. L'Agence sera chargée d'accompagner la transition expérimentale sur animaux vers des méthodes n'utilisant pas les animaux, en accompagnant les laboratoires, en formant les chercheurs, et en soutenant les publications concernées.
ANIMAUX D'ELEVAGE :
Interdiction absolue de la production, importation et commerce de la fourrure d'animaux.
Interdiction de l'abattage sans insensibilisation préalable. Moratoire sur les élevages en cage et sur béton pour une transition en douceur avant une interdiction totale sous 10 ans.

Proposition 104 (suite) - Interdiction du broyage de poussins et canetons. Interdiction du transport d'animaux vivants sur plus de 1000km (par période de 3 jours).

Interdiction de l'exportation d'animaux vivants vers des pays qui ne respecteraient pas les mêmes garanties de bien-être animal que l'Union européenne. Dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC), incitation à aller vers un élevage respectueux du bien-être des animaux, notamment de plein air, et si possible bio ; mise en place d'une limite à la taille des élevages ; réorientation des élevages vers une viande non industrielle à

Disposition 104 (suite) - L'ABEA disposera d'un droit de visite inopinée dans tout élevage, abattoir ou laboratoire avec pouvoir d'investigation, sur auto-saisine ou saisine des associations agréées. Elle pourra saisir le juge pour demander la fermeture provisoire ou définitive de l'établissement.

Proposition 104 (suite) -
DIPLOMATIE : Charte Européenne de Sauvegarde des Droits des Animaux (CESDA) : proposer au Conseil de l'Europe la rédaction d'une charte européenne permettant d'étendre toutes les avancées consensuelles de la République européenne au sein du Conseil de l'Europe, élargissant ainsi leur portée. Travail avec l'ONU en vue de l'organisation d'une conférence internationale sur la protection de la biodiversité végétale et animale sur le modèle de la COP21 et l'Accord de Paris. Engagement de la République européenne, auprès de l'ONU, dans la lutte internationale contre le braconnage.

Création de nouveaux sanctuaires marins dans les océans, sous égide de l'ONU. La France disposant du 2ème domaine maritime au monde, elle doit travailler avec la République européenne pour donner l'impulsion à la création de sanctuaires marins. Le contrôle de ces sanctuaires pourra être assuré conjointement par des ONG et les gardes-côtes européens.

La République en marche

Orienter les aides agricoles vers les modèles propres et respectueux du bien-être animal partout en Europe. Les objectifs sont clairs: augmentation massive du verdissement, doublement des surfaces en bio, zéro bête nourrie aux OGM, zéro pesticide au-dessus des zones d'eau potable, fin du broyage des poussins.

Nous ferons voter une Directive «Éthique des entreprises» qui interdira l'accès au marché européen à toute entreprise ne respectant pas les exigences sociales et environnementales fondamentales : une multinationale pourra perdre son marché en cas de pêche non durable.

<p><u>Envie d'Europe écologique et sociale</u></p>	<p>46. Nous harmoniserons par le haut les réglementations existantes et nous définirons à l'échelle européenne une qualification juridique propre aux animaux domestiques et sauvages, en étendant la législation française au niveau européen.</p>		<p>Proposition 47. Nous nous assurerons de la mise en oeuvre effective par tous les États membres du plan d'action de l'Union européenne contre le commerce illégal d'espèces sauvages et oeuvrerons à l'échelle internationale pour lutter contre ce trafic.</p>		<p>Proposition 43. Dans le cadre des négociations avec les Nations unies du traité mondial sur la haute mer, nous défendrons une position européenne visant à accroître la surface d'aires marines fortement protégées pour atteindre au moins 30 % des écosystèmes marins protégés dans le monde d'ici 2030 et soutiendrons la possibilité de créer des aires marines protégées dans les eaux internationales.</p>	<p>Proposition 42. Nous nous battons pour une pêche durable et pour que les politiques publiques européennes mettent fin à la surpêche, privilégient la pêche artisanale et favorisent la protection des océans et la restauration des écosystèmes marins. Nous investirons dans l'accompagnement de cette transition dans les territoires littoraux, et soutiendrons le développement des filières qui respectent l'environnement marin.</p>
<p><u>PS - Place publique</u></p>	<p>Soutien au développement de politiques publiques européennes pour de meilleures normes du bien-être animal : harmonisation par le haut des réglementations existantes et définition d'une qualification juridique propre aux animaux domestiques et sauvages, en étendant la législation française au niveau européen.</p>					

<p><u>PARTI PIRATE</u></p>				<p>La préservation et le développement de l'agriculture à petite échelle et de l'agriculture de subsistance contribueront à renforcer notre résilience.F56</p>	<p>Les quotas de pêche doivent être ajustés suivant des règles scientifiques de durabilité éprouvées. - Le programme européen de lutte contre la pêche illégale doit être renforcé</p>
<p><u>La ligne claire</u></p>				<p>Fin progressive, mais immédiate dans les cas les plus scandaleux, de l'industrialisation de l'élevage animal : fermeture des fermes des mille vaches, des usines des mille veaux, des camps de concentration et d'extermination pour les poulets, les oies et les canards, surtout lorsque ces animaux chosifiés, produits comme des objets manufacturés, sont en plus promis à la mort halal.</p> <p>Interdiction de l'abattage rituel halal sur le territoire européen pour des raisons sanitaires et afin de préserver les animaux de consommation de toute souffrance inutile.</p>	
<p><u>Urgence écologie</u></p>	<p>Proposition 3. Reconnaissance des droits de la nature et des animaux, ainsi que du crime d'écocide. Poursuites pénales contre les dirigeants des firmes responsables de crimes contre la nature et la santé humaine. Adoption d'un statut des biens communs naturels, pour l'air, l'eau, les forêts, les montagnes, les mers, la terre.</p>	<p>Proposition 15. Création d'une journée végétarienne européenne par semaine pour populariser la diversification des protéines dans l'alimentation.</p>	<p>Proposition 28. Ré-ensauvager l'Europe par la création d'un réseau européen d'espaces protégés et de continuité écologique. Refus de toute dérogation à la protection des espèces.</p>	<p>Proposition 35. Abolition de l'élevage industriel. Prise en compte des souffrances animales dans toutes les décisions. Valorisation des modes d'élevage paysans et à l'herbe.</p>	<p>Proposition 24. Abolition de la pêche industrielle. Interdiction stricte des pollutions chimiques (boues rouges) et des navires épaves. Augmentation des aires marines protégées</p>

AUTRES DEMARCHES:

Les patriotes ont mis en place un cahier de « l'Agora » relatif à la protection animale - animaux d'élevage et de compagnie (publication datant du 16 juin 2018). Ce cahier propose différentes mesures à adopter :

- **Sur l'élevage** : renforcer la réglementation et le contrôle au sein des abattoirs - moderniser le statut juridique des animaux pour assurer une protection animale efficace - informer le consommateur - aider, soutenir et accompagner les éleveurs ;
- **Sur la lutte contre l'abandon** : soutenir les refuges pour animaux - garantir un avenir serein pour les animaux abandonnés (stérilisation et encadrement des abandons illicites) ;
- **Sur le bien-être animal** : sensibiliser l'opinion et éduquer sur le respect de l'animal et de sa dignité - encadrer l'adoption ou l'achat d'un animal - s'assurer du respect de l'animal domestique dans tous les domaines (lutte contre le trafic, interdiction des usines à chiots, subventions aux associations de protection animale, interdiction des fermes à fourrure) - mettre en place un plan de protection des espèces marines - élargir et démocratiser la question animale ;

IFAW - Fonds International pour la protection des animaux : a mis en place un manifeste 2019 pour les élections parlementaires européennes, qui vise à sensibiliser les candidats aux élections sur certains thèmes en priorité :

- **Trafic d'espèces sauvages** : Les députés européens doivent s'assurer que les engagements pris dans le Plan d'action de l'UE contre le trafic d'espèces sauvages se poursuivront après 2020, et que les États membres adopteront des plans nationaux correspondants ;
- **Commerce de l'ivoire** : Les députés européens doivent encourager la Commission européenne à adopter des mesures plus strictes pour interdire tout commerce extérieur et intérieur d'ivoire dans l'UE ;
- **Criminalité liée aux espèces sauvages** : Les députés européens doivent garantir la mise en œuvre du Plan d'action contre la cybercriminalité mondiale en Europe, en allouant suffisamment de ressources
- à la lutte contre la fraude pour démasquer et poursuivre les cybercriminels qui s'attaquent à la faune sauvage ;
- **Saisies d'animaux** : Les députés européens doivent encourager les États membres à renforcer les moyens de lutte contre la fraude, à préserver le bien-être des animaux saisis, et à financer et adopter des protocoles de rapatriement pour rendre les animaux à leur milieu naturel lorsque c'est possible ;
- **Impact de la navigation** : Les députés européens doivent encourager l'UE à traiter l'impact environnemental de la navigation – notamment les collisions de navires et de cétacés, les émissions de gaz à effet de serre et le bruit sous-marin – en appelant à réduire la vitesse des navires et en éloignant les voies maritimes des habitats cruciaux pour la faune ;
- **Prises accidentelles** : Les députés européens doivent s'assurer que la réduction des prises accidentelles de mammifères marins sera un objectif essentiel des nouvelles méthodes de gestion des pêches, et que la législation correspondante sera correctement élaborée et mise en œuvre.
- **le 24 avril 2019**, De RUGY lance un groupe de travail composé de dix-sept acteurs socio-professionnels, de dix-sept associations, d'experts parlementaires et des représentants de l'État, sur la prise en compte du bien-être animal au sein de chacune des 4 filières suivantes :
- les parcs zoologiques, les delphinariums, les cirques et spectacles itinérants, les élevages de visons pour la production de fourrure.